



TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°82-2023-142

PUBLIÉ LE 8 DÉCEMBRE 2023

Sommaire

Direction Départementale des Finances Publiques /

82-2023-12-07-00005 - Arrêté relatif au régime d'ouverture au public **??** des services de la direction départementale des Finances publiques de Tarn-et-Garonne (1 page)

Page 3

82-2023-12-07-00001 - Mise à jour des paramètres départementaux d'évaluation des locaux professionnels pour les impositions 2024 (4 pages)

Page 5

Direction Départementale des Finances
Publiques

82-2023-12-07-00005

Arrêté relatif au régime d'ouverture au public
des services de la direction départementale des
Finances publiques de Tarn-et-Garonne



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction départementale
des Finances publiques de Tarn-et-Garonne
5/7 allées de Mortarieu – CS 70770
82037 MONTAUBAN CEDEX

**Arrêté relatif au régime d'ouverture au public
des services de la direction départementale des Finances publiques de Tarn-et-Garonne**

La directrice du pôle pilotage et ressources

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2020 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des Finances publiques de Tarn-et-Garonne.

Vu l'arrêté du 1^{er} décembre 2021 portant délégation de signature à la directrice du pôle pilotage et ressources et à la directrice du pôle gestion fiscale

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Le Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Montauban 1 sera fermé à titre exceptionnel les **mardi 2 et mercredi 3 janvier 2024**.

Article 2 :

Les documents destinés au service de la publicité foncière reçus les jours où ce service n'est pas ouvert physiquement au public sont traités dans les mêmes conditions que les jours d'ouverture au public.

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1er.

Fait à Montauban, le 7 décembre 2023

Par délégation du Préfet et du directeur départemental des Finances publiques de Tarn-et-Garonne,
La directrice du pôle pilotage et ressources,

Delphine SIGNORET

Direction Départementale des Finances
Publiques

82-2023-12-07-00001

Mise à jour des paramètres départementaux
d'évaluation des locaux professionnels pour les
impositions 2024

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE TARN-ET-GARONNE

BORDEREAU D'ACCOMPAGNEMENT RELATIF À LA MISE À JOUR DES PARAMÈTRES DÉPARTEMENTAUX D'ÉVALUATION DES LOCAUX PROFESSIONNELS POUR LES IMPOSITIONS 2024

Informations générales

Le dispositif de mise à jour des paramètres départementaux d'évaluation des locaux professionnels décrit à l'article 1518 ter du code général des impôts (CGI) prévoit que :

- les tarifs sont mis à jour annuellement par l'administration fiscale ;
- les coefficients de localisation peuvent être mis à jour les troisième et cinquième années suivant le renouvellement général des conseils municipaux. Aussi, en 2023, la commission départementale des valeurs locatives (CDVL) a pu modifier l'application des **coefficients de localisation** après avis des commissions communales et intercommunales des impôts directs prévues aux articles 1650 et 1650 A du CGI.

Situation du département de TARN-ET-GARONNE

La CDVL a arrêté la liste des parcelles affectées d'une modification de coefficients de localisation lors de sa réunion du 23/10/2023.

Conformément aux dispositions de l'article 334 A de l'annexe II du CGI, les derniers tarifs publiés au recueil des actes administratifs par n° 82-2022-12-01-00003 en date du 01/12/2022 ont été mis à jour des évolutions de loyer constatées.

Les nouveaux tarifs ainsi obtenus ainsi que les parcelles affectées d'un coefficient de localisation mis à jour par la CDVL font l'objet de la présente publication.

Publication des paramètres départementaux d'évaluation

Conformément aux dispositions de l'article 371 ter S de l'annexe II au CGI, les deux documents suivants sont publiés :

- la grille tarifaire qui regroupe l'ensemble des tarifs appliqués pour chaque catégorie dans chaque secteur ;
- la liste des parcelles affectées d'une modification de coefficients de localisation.

Délai de recours

Les décisions figurant dans le document pourront faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de TOULOUSE dans le délai de deux mois suivant leur publication.

Département : Tarn-et-Garonne

Mise à jour des tarifs et des valeurs locatives des locaux professionnels
pris pour l'application du I de l'article 1518 ter du code général des impôts
pour les impositions 2024

Catégories	Tarifs 2024 (€/m ²)					
	secteur 1	secteur 2	secteur 3	secteur 4	secteur 5	secteur 6
ATE1	32.1	39.4	38.1	49.7	76.3	92.6
ATE2	37.8	39.4	47.0	52.8	77.0	92.6
ATE3	31.0	31.0	31.0	51.6	51.6	51.6
BUR1	96.3	107.5	116.7	118.6	124.5	147.7
BUR2	101.9	106.6	132.1	138.7	145.4	186.7
BUR3	125.2	132.1	131.3	140.5	141.2	143.1
CLI1	82.5	82.5	92.6	137.3	137.5	137.0
CLI2	61.7	62.9	83.9	116.6	134.9	137.0
CLI3	25.9	31.0	31.0	92.6	92.6	92.6
CLI4	52.4	82.5	90.5	92.6	103.9	103.9
DEP1	8.2	8.8	9.3	10.4	10.9	11.4
DEP2	30.8	39.9	40.7	49.5	53.7	56.6
DEP3	15.4	17.4	19.4	23.6	30.0	32.0
DEP4	20.4	24.6	31.6	35.4	39.1	40.2
DEP5	18.4	18.8	23.6	33.0	36.1	43.3
ENS1	31.0	33.0	35.4	45.3	56.3	61.7
ENS2	56.6	59.7	66.9	76.5	81.5	85.5
HOT1	44.9	44.9	78.9	78.9	82.5	82.5
HOT2	24.1	36.1	51.6	56.7	58.6	60.7
HOT3	20.3	43.6	46.3	54.5	77.3	80.5
HOT4	43.4	43.4	43.4	47.1	47.1	62.8
HOT5	84.1	84.1	84.1	84.1	84.1	84.1
IND1	35.0	35.9	37.6	45.7	45.3	46.3
IND2	0.3	0.3	0.5	0.7	0.9	1.1
MAG1	45.0	75.2	98.6	111.7	140.3	174.1
MAG2	39.7	61.6	75.4	102.9	135.0	154.5
MAG3	92.6	107.9	112.3	136.4	369.1	360.3
MAG4	37.2	53.4	53.1	69.6	118.6	123.5
MAG5	30.4	30.4	32.3	46.3	94.4	102.9
MAG6	36.4	37.8	49.7	109.7	132.8	132.8
MAG7	82.5	82.5	82.5	82.5	123.5	123.5
SPE1	20.4	22.6	25.9	41.2	66.9	72.0
SPE2	18.4	22.6	31.0	41.1	44.3	46.3
SPE3	20.4	24.6	31.0	41.2	44.3	46.3
SPE4	2.3	2.7	2.7	2.7	2.7	2.7
SPE5	1.2	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5
SPE6	41.2	41.2	41.2	77.3	77.3	77.3
SPE7	31.0	36.1	41.2	46.3	51.6	56.6

**Liste des parcelles affectées de nouveaux coefficients de localisation
du département du Tarn-et-Garonne**

Pour les lignes où une section figure sans parcelles, le coefficient de localisation indiqué s'applique à toutes les parcelles de la section, à l'exception des parcelles expressément listées par la suite.

Code commune	Libellé de commune	Préfixe	Section	Parcelle	Coefficient
123	MONTBARTIER		A	1710	1,15
123	MONTBARTIER		A	1713	1,15
123	MONTBARTIER		A	1714	1,15
123	MONTBARTIER		A	1718	1,15
123	MONTBARTIER		A	1719	1,15
123	MONTBARTIER		A	1723	1,15
123	MONTBARTIER		A	1727	1,15
123	MONTBARTIER		A	1736	1,15
123	MONTBARTIER		A	1741	1,15
123	MONTBARTIER		A	1748	1,15
123	MONTBARTIER		A	1753	1,15
123	MONTBARTIER		A	1768	1,15
123	MONTBARTIER		A	1788	1,15
123	MONTBARTIER		A	1791	1,15
123	MONTBARTIER		A	1796	1,15
123	MONTBARTIER		A	1798	1,15
123	MONTBARTIER		A	1828	1,15
123	MONTBARTIER		A	1842	1,15
123	MONTBARTIER		A	1959	1,15
123	MONTBARTIER		A	1960	1,15
123	MONTBARTIER		A	1961	1,15
123	MONTBARTIER		A	1962	1,15
123	MONTBARTIER		A	1964	1,15
123	MONTBARTIER		A	1965	1,15
123	MONTBARTIER		A	1966	1,15
123	MONTBARTIER		A	1967	1,15
123	MONTBARTIER		A	1968	1,15
123	MONTBARTIER		A	1989	1,15
123	MONTBARTIER		A	1990	1,15
123	MONTBARTIER		A	1991	1,15

**Liste des parcelles affectées de nouveaux coefficients de localisation
du département du Tarn-et-Garonne**

Pour les lignes où une section figure sans parcelles, le coefficient de localisation indiqué s'applique à toutes les parcelles de la section, à l'exception des parcelles expressément listées par la suite.

Code commune	Libellé de commune	Préfixe	Section	Parcelle	Coefficient
123	MONTBARTIER		A	1992	1,15
123	MONTBARTIER		A	1993	1,15
123	MONTBARTIER		A	1994	1,15
123	MONTBARTIER		A	1995	1,15
123	MONTBARTIER		A	1996	1,15
123	MONTBARTIER		A	1997	1,15
123	MONTBARTIER		A	1998	1,15
123	MONTBARTIER		A	1999	1,15
123	MONTBARTIER		A	2030	1,15
123	MONTBARTIER		A	2032	1,15
123	MONTBARTIER		B	1012	1,15
123	MONTBARTIER		B	1013	1,15
123	MONTBARTIER		B	1014	1,15
123	MONTBARTIER		B	1015	1,15
123	MONTBARTIER		B	1017	1,15
123	MONTBARTIER		B	1019	1,15
123	MONTBARTIER		B	1119	1,15
123	MONTBARTIER		B	1159	1,15
123	MONTBARTIER		B	1160	1,15